

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 20 mai 2011

CREATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : TRANSFERT DES COMPETENCES « POLITIQUE DE LA VILLE », « TRANSPORTS URBAINS » ET « EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'exercer de plein droit en lieu et place des communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2012, les compétences suivantes :

➤ l'équilibre social de l'habitat :

- *le programme local de l'habitat*
- *la politique du logement d'intérêt communautaire*
- *les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire*
- *les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique d'équilibre social de l'habitat*
- *les actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées*
- *l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire*

➤ la politique de la Ville :

- *les dispositifs contractuels de développement urbain*
- *les dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire*
- *les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance*

➤ dans le cadre du bloc de compétences « aménagement de l'espace communautaire», la compétence « *organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi du 31 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve de l'article 46 de cette loi* »

DIT que la présente délibération sera soumise à l'approbation des communes membres de la CCGV qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer à la

majorité qualifiée, celle-ci devant comporter l'avis favorable de la commune la plus peuplée c'est-à-dire la commune de Villeneuve-sur-Lot,
DIT que l'extension de compétences a pour effet juridique de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois.

RETRAIT DE LA CCGV DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE le retrait de la CCGV du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne, à compter du 1^{er} juin 2011,

DECIDE de mettre fin à la situation de représentation substitution en lieu et place des communes de LA CROIX BLANCHE, de LAROQUE TIMBAUT et de MONBALEN décidée par délibération du 24 juin 2010,

DECIDE de mettre fin à compter du 1^{er} juin 2011 au mandat des conseillers communautaires désignés par délibération du 24 juin 2010 pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne.

DESAFFECTATION DU CENTRE DE LOISIRS DE LAROQUE TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L. 1321-3 du Code Général des Collectivités territoriales, la désaffectation du centre de loisirs de la commune de LAROQUE TIMBAUT qui avait été mis à disposition de la CCGV dans le cadre de sa prise de compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

DIT que la désaffectation de cet équipement entraîne sa restitution à la commune de LAROQUE TIMBAUT et sa réintégration dans le patrimoine de celle-ci pour sa valeur nette comptable majorée des adjonctions éventuelles effectuées par la CCGV,

DIT que la désaffectation de cet équipement entraîne pour la commune de LAROQUE TIMBAUT le recouvrement de l'ensemble de ses droits et obligations sur celui-ci.

MODIFICATION DE LA DOTATION DE COMPENSATION DE SAINT-ETIENNE DE FOUGERES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE que la dotation de compensation versée à la commune de SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES, au titre de l'exercice 2011, est portée de la somme de 11 788 € fixée par la délibération du 1^{er} avril 2011 à la somme de **62 466 €** soit une augmentation de 50 678 €,

DIT que les crédits nécessaires à ces modifications soit **50 678 €** seront inscrits à la première décision modificative de l'exercice 2011 au chapitre 014 «atténuation de produits » article 73961 « attributions de compensation ».

.....

APPROBATION DU BILAN CARBONE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Bilan Carbone présenté par le Rapporteur.

Affiché le 30 mai 2011

**Le Président
Patrick CASSANY**